

Décision

Générale

colonial

Décision n° 583 du 19 mai 1961 :

n° 583

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date de publication
19 mai 1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Ardentes (Indre), chez M. Carre, est accordée à Mme Achard Simone, institutrice du 5e échelon (indice 276, groupe III). Mme Achard Simone qui voyagera seule quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. À l'issue de son congé Mme Achard Simone regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1961.